

**Retranscription de l'interview de Maya ATIG,  
Directrice générale de la Fédération bancaire française (FBF),  
invitée sur BFM Business le 20 janvier 2022**

**SANDRA GANDOIN**

A 7h20 on parle de ces facilités de remboursement pour le prêt garanti par l'Etat, annonce de Bruno LE MAIRE hier, on en parle avec vous Maya ATIG, vous êtes la directrice générale de la Fédération bancaire française, merci d'être avec nous dans « Good Morning Business. »

**MAYA ATIG**

Bonjour.

**SANDRA GANDOIN**

Les entreprises les plus en difficulté pour rembourser ce PGE, ayant emprunté moins de 50.000 euros, pourront donc étaler leurs paiements jusqu'à 10 ans ou décaler la première échéance de six mois, on parle à peu près de 25.000 entreprises.

**MAYA ATIG**

Alors, c'est une estimation haute en effet, 25.000 entreprises, on sait qu'aujourd'hui, en réalité la moitié des entreprises qui ont emprunté, je rappelle que c'est à peu près 700.000, a déjà commencé à rembourser et ne connaît aucune difficulté dans ces remboursements.

**CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Il y en a même 100.000 qui ont complètement remboursé leur PGE.

**MAYA ATIG**

Absolument, une sur sept à peu près.

**CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

15 %.

**MAYA ATIG**

Une sur sept a remboursé intégralement, et en réalité chaque jour ce chiffre augmente, donc beaucoup d'entreprises se sont désendettées. Parmi toutes celles qui ont encore à rembourser, qui vont commencer à rembourser à partir du mois de mai pour la plupart, les PGE ça avait commencé en mars...

**CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Ça fait deux ans...

### **MAYA ATIG**

Voilà, donc c'est à partir du mois de mai qu'elles vont commencer à rembourser, la plupart ont, sur leur trésorerie, largement de quoi rembourser les premières années d'échéance quasiment, il y en a énormément qui ont la totalité, donc c'est parce que l'économie va bien dans son ensemble, c'est parce que, je dirais cet endettement est tout à fait maîtrisé, que c'est important de montrer à ceux qui auraient les difficultés les plus compliquées, qu'ils ont des voies de discussion, et c'est pour ça que Bercy a obtenu cette souplesse.

### **CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Et l'accord de la place. Comment ça se passe concrètement, je fais partie des 25.000 entreprises un peu en difficulté, parce que je suis dans des secteurs très tendus, comme le tourisme, on en a parlé tout à l'heure, le tourisme qui ne reviendra pas à son niveau normal avant 2024, je suis dans le tourisme, je suis dans l'événementiel, je vais voir qui, je vais voir mon banquier, je vais voir le médiateur, je vais voir le médiateur au niveau départemental, comment ça se passe concrètement ?

### **MAYA ATIG**

Très concrètement, tout d'abord vous avez autour de vous, tous les jours, des conseils, vous avez votre expert-comptable, vous avez votre banquier, et l'un des messages importants qu'on a, qui a été très important dans la mobilisation des banques, c'est vraiment d'aller voir le banquier dès le stade des inquiétudes, il ne faut pas hésiter à parler de ses inquiétudes, ça permet d'évaluer de façon objective sa situation.

### **CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Parfois on craint un peu d'aller voir son banquier, lui dire « je suis un peu tendu », parce qu'on a peur que le banquier il resserre les boulons trop vite.

### **MAYA ATIG**

Alors, en pratique, l'anticipation c'est quand même important, d'abord pour avoir aussi des éléments objectifs, des éléments de comparaison, et ça vous avez beaucoup de conseils autour de vous qui peuvent vous le dire, par exemple les chambres consulaires, les organisations d'entreprises, les réseaux d'entrepreneurs, il faut vraiment s'entourer, on sait que la solitude est le pire ennemi du chef d'entreprise.

### **CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Mais mon banquier lui-même il peut me dire « ok, je passe à 10 ans » ?

### **MAYA ATIG**

Alors, non. La manière dont la procédure se passe a été extrêmement travaillée, pour que ce soit un processus coopératif, et, je dirais bien objectif, avec l'expert-comptable tout d'abord, qui va attester que vous êtes vraiment dans des difficultés avérées. Je vais prendre un exemple typique. Une entreprise qui a sollicité un PGE de 24.000 euros, il y en a beaucoup, 200, largement 200.000 entreprises dans cette situation, en réalité elle a un chiffre d'affaires mensuel de l'ordre de 10.000 euros, c'est qu'au départ elle avait un chiffre d'affaires mensuel de 10.000 euros, ses mensualités, quand elle commencera à rembourser, ce sera de 500 euros, si sa perspective

d'activité c'est de dire, « non vraiment, 500 euros, pendant 4 ans tous les mois, je ne pourrai pas, ce n'est pas possible », son expert-comptable lui dira « eh bien écoutez, bon, quand même, ça devrait passer », ou bien « vous n'avez pas besoin de restructurer », elle lui dire dans certains cas « c'est vrai qu'il n'y a pas d'autre solution, probablement, que de devoir restructurer vos dettes. » Aujourd'hui elle n'avait que la solution d'aller au tribunal pour le faire, demain elle aura la possibilité de s'adresser à sa banque, ensuite au médiateur...

**CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Au médiateur ?

**MAYA ATIG**

Tout à fait, le médiateur du crédit, départemental, géré par la Banque de France, un réseau national efficace, qui sait bien gérer tout ça, et le médiateur du crédit permettra à cette négociation de s'engager et d'aboutir à un accord.

**CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Est-ce qu'on va changer mon taux d'intérêt du coup ?

**MAYA ATIG**

Alors ça, les situations seront assez variées, on a dit 25.000, 25.000 c'est le cas extrême, on voit bien que ça va couvrir des situations très différentes. Au sein même du tourisme, comme vous l'avez dit, il y a des entreprises qui vont très bien, il y en a d'autres qui vont moins bien, celles qui vont bien se sont énormément adaptées, d'autres ont fait beaucoup d'efforts et malgré tout c'est compliqué, par conséquent les situations vont être différentes, et donc le taux sera défini au moment de la restructuration.

**SANDRA GANDOIN**

Il n'y a pas un risque, dans ce processus de sauver les entreprises très en difficulté, de masquer les entreprises en vie ?

**MAYA ATIG**

Alors, je pense que ça c'est un élément qui sera à voir en amont, parce que, au fond, le rôle de l'expert-comptable, le rôle de la banque, et la responsabilité collective de tous, y compris de la médiation, c'est aussi de dire que quand votre situation est tellement compromise, c'est difficile d'en sortir.

**CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Oui, ce n'est pas la peine de prolonger, donc on dira non.

**MAYA ATIG**

Voilà, mais par contre pour beaucoup ce sera possible d'avoir cette restructuration.

**CHRISTOPHE JAKUBYSZYN**

Il y a un enseignement sur les PGE, beaucoup d'entreprises sont rassurées d'avoir de l'argent sur leur compte, plus que d'habitude, et entreprennent davantage, prennent plus de risques, font des investissements, voient l'avenir en rose, on a vu hier avec notre baromètre de la reprise que 68 % des chefs d'entreprise avaient confiance en l'avenir, ce n'est pas une leçon pour les banquiers, qu'il faut peut-être prêter un peu plus aux entreprises pour les rassurer ?

**MAYA ATIG**

Alors, les prêts aux entreprises étaient déjà très élevés avant la crise, donc, voilà. Je pense que là ça a été une leçon pour l'ensemble de l'économie, c'est-à-dire que la qualité de votre trésorerie c'est un élément sécurisant, d'un autre côté il faut que ce soit calibré, c'est-à-dire que si vous avez beaucoup de trésorerie non investie, ce n'est pas forcément le meilleur choix, donc je crois qu'on a tous appris à s'adapter dans une logique d'accompagnement.

**SANDRA GANDOIN**

Merci beaucoup Maya ATIG d'être venue ce matin avec nous, directrice générale de la Fédération bancaire française.

**MAYA ATIG**

Merci.